



PRISE EN COMPTE CMCD SUITE À UNE MUTATION (arbitres et techniciens)

Demande à transmettre avant le 31 décembre de la saison en cours et uniquement par voie électronique
à la ligue ou au comité selon le niveau de prise en compte

CONTRIBUTION MUTUALISÉE DES CLUBS AU DÉVELOPPEMENT

Je soussigné(e)

nom :

prénom :

grade :

n° de licence :

demande que, avec l'accord du club quitté

- ☐ **mes arbitrages** soient comptabilisés (socle et seuil) pour le club d'accueil au titre de la saison en cours.
- ☐ **ma fonction d'animateur d'école d'arbitrage / accompagnateur d'école d'arbitrage** soit comptabilisée (socle et seuil) pour le club d'accueil au titre de la saison en cours.
- ☐ **mes diplômes** soient comptabilisés (socle et seuil) pour le club d'accueil au titre de la saison en cours.

n° du club d'accueil :

nom du club d'accueil :

Fait à :

le :

Club d'origine

Nom et prénom du président :

Accord : ☐ oui ☐ non

Signature :

Décision du comité

☐ favorable

☐ défavorable

Date :

Décision de la ligue

☐ favorable

☐ défavorable

Date :